



---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023  
Législature 2020 - 2025

**Bureau du Conseil municipal**

M. Roland SUTTER (PLR), Président  
M. Anthony GIANNASI (PDC), vice-Président  
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1<sup>er</sup> Secrétaire  
M. Laurent WISLER (Alternative communale), 2<sup>ème</sup> Secrétaire

**Membres du Conseil municipal**

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	M. Zahi HADDAD (PLR)	
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)	M. André KAELIN (PDC)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
Mme Christine BOUVIER (PLR)	Mme Esther MESROBIAN (PLR)	
M. Philippe CORBAT (PLR)	M. Marc OBERSON (PDC)	
M. Emmanuel CURTET (PDC)	Mme Patricia REYMOND (PLR)	<i>excusée</i>
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale)	Mme Ruth VESTI (PDC)	<i>excusée</i>
M. François FREY (PLR)	M. Guy ZWAHLEN (PLR)	
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)	M. Stephan ZWETTLER (PLR)	
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)		

**Membres du Conseil administratif**

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Maire  
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif  
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

---

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif. Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue.

Il annonce que Mmes REYMOND et VESTI, ainsi que M. FREY, sont excusés.

Il informe que le Bureau du Conseil municipal a décidé de retirer de l'ordre du jour le point N° 6, relatif à l'élection de la présidence de la commission Sociale. Cette élection se déroulera lors de la prochaine séance plénière.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. ZAHY HADDAD (PLR) EN REMPLACEMENT DE M. DARIUS AZARPEY

**M. le Président** annonce que suite à la démission du Conseil municipal de M. Darius AZARPEY (PLR) en date du 8 février 2023, M. Zahi HADDAD, vient-ensuite sur la liste PLR, a accepté le mandat et va prêter serment.

Il invite l'assemblée à se lever et demande à M. HADDAD de se placer au centre de l'hémicycle.

Il donne lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes : « *Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »



**M. HADDAD** répond par « *Je le promets* ».

Une fois le serment reçu, **M. le Président** invite M. HADDAD à rejoindre son siège et prie l'assemblée de se rasseoir.

*Applaudissements.*

**M. le Président** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** annonce les différents changements dans les commissions :

Culture et loisirs

M. HADDAD siègera à la place de Mme GAUTIER.

Environnement et développement durable

M. HADDAD siègera à la place de M. AZARPEY.

Juridique et naturalisations

M. HADDAD siègera à la place de M. ZWETTLER.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Démission de M. André KAELIN

**M. le Président** annonce avec regret la démission de son mandat de Conseiller municipal de M. André KAELIN pour le 31 mars 2023.

### Courrier de M. Noé Mage suite au vote de la motion 22-04 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur ! », reçu le 27 février 2023

**M. le Président** passe la parole à M. GIANNASI.

**M. GIANNASI** fait lecture du courrier.

*« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,*

*Je suis extrêmement heureux d'apprendre que la motion 22-04 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur ! » a été votée à l'unanimité. C'est une nouvelle qui me réjouit de joie et d'optimisme pour l'avenir de notre commune. En effet, je suis depuis longtemps conscient de l'importance de l'environnement et des écosystèmes et de leur impact sur la qualité de vie dans nos villes et villages.*

*En tant qu'habitant de longue date de notre commune (depuis l'enfance), j'ai pu constater que la perte d'espaces verts et de biodiversité a malheureusement frappé notre région de plein fouet, et en particulier le village de Vézenaz. Les choix urbanistiques du passé ont mené à une situation où la nature a été reléguée au second plan, laissant les habitants avec des rues chaudes et sans ombrage, peu d'espaces verts et des lieux de rencontre extérieurs limités.*

*Bien que je salue l'intention de la commune de devenir plus verte et accueillante, je pense que nous pouvons aller plus loin en améliorant l'aménagement de nos espaces publics pour créer un véritable havre de paix pour les habitants de Vézenaz.*

*Au fil de mes nombreuses balades dans le village, j'ai noté quelques idées simples et peu coûteuses qui pourraient grandement améliorer la qualité de vie des habitants, tout en favorisant la création de lieux de rencontre sociaux et la préservation de notre environnement.*

*J'aimerais aujourd'hui partager deux d'entre elles avec vous, dans l'esprit de la motion que vous venez de voter.*

Tout d'abord, abandonner la taille en « tête de chat » au profit d'une taille semi-libre pour les arbres plantés dans le village de Vézenaz, notamment le long du chemin des Rayes et sur la petite place du vieux village. De nombreux arbres sur notre territoire sont encore taillés selon cette méthode du 19ème siècle, qui limite leur croissance et leur développement. Les arbres en semi-libre ont au contraire une forme plus naturelle et esthétique, les rendant plus attrayants pour les riverains et les visiteurs. Ils offrent également une ombre plus efficace, ce qui est particulièrement important pendant les mois chauds de l'été. De plus, les arbres en semi-libre fournissent un habitat plus riche et plus diversifié pour la faune, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité locale, surtout en milieu semi-urbain. Les branches et les feuilles fournissent des abris et des sources de nourriture pour les oiseaux et les insectes, créant ainsi un écosystème plus sain pour notre communauté.

Ensuite, pour améliorer la qualité de vie des habitants de Vézenaz et créer des lieux de rencontre sociaux, je propose d'augmenter l'ombre naturelle et le taux d'humidité dans le parc de Vézenaz. Malheureusement, lors de la construction du parking des Rayes, ce petit parc a été transformé et le sol a été rendu en partie étanche, sans considération pour le phénomène des îlots de chaleur. Les arbres ont été plantés sur le pourtour du parc, au lieu de l'intérieur, créant ainsi le besoin d'installer des parasols artificiels produisant certes de l'ombre, mais ne participant pas à rafraîchir le lieu. Cependant, il existe une solution simple pour corriger ce problème : remplacer le sol étanche sous l'aire de jeu par des copeaux de bois et planter des arbres de type "parasols" (érable sycomore, frêne, tilleul...) à l'intérieur du parc pour fournir de l'ombre naturelle. Cela permettrait de créer une véritable oasis de fraîcheur au sein de notre communauté. Les habitants pourraient se réunir sous les arbres, les enfants jouer dans un espace vert riche, profiter de la beauté de la nature, et créer des liens sociaux plus forts et plus sains.

Je tiens à remercier le Conseil municipal pour l'attention qu'il a portée à ma lettre et j'espère que ces idées pourront être mises en œuvre et contribuer à rendre notre village encore plus agréable à vivre pour tous ses habitants. Je suis à disposition pour développer davantage ces idées et travailler ensemble à les réaliser, si cela est possible. J'espère que vous prendrez en compte ces propositions dans vos réflexions et vos décisions pour l'avenir de notre village. Je vous souhaite une excellente journée et j'attends avec impatience votre retour sur ces idées.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Noé Mage »

**M. le Président** informe que ce courrier sera communiqué au département technique, ainsi qu'à la voirie. En outre, il se réjouit du retour positif exprimé par cette lettre.

Courrier de l'Association des habitant.e.s de la commune de Collonge-Bellerive au sujet du Plan directeur communal de Collonge-Bellerive reçu le 8 mars 2023

**M. le Président** résume la position des signataires, expliquant qu'ils sont en désaccord avec la direction prise par le Plan directeur communal. Il ajoute que ce courrier sera mis à disposition sur CMNet.

Il indique que le Bureau du Conseil municipal propose de renvoyer ce courrier pour traitement au Conseil administratif, celui-ci fera ensuite un retour en commission Aménagement.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2023.**

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. ELECTION D'UN-E REPRESENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU

**M. le Président** informe que ce représentant entrera en fonction de suite et jusqu'au 31 décembre 2025, suite à la démission de M. AZARPEY du Conseil municipal.

Il indique que cette élection se déroule à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal ne demande le bulletin secret (art. 69 du règlement du Conseil municipal).

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**M. le Président** rappelle que sera élu au premier tour celui qui obtiendra la majorité absolue (plus de la moitié des bulletins rentrés valables). Si personne n'obtient la majorité absolue, un second tour aura lieu à la majorité simple.

Il informe que seule la candidature de M. WISLER a été déposée sur CMNet.

**M. le Président** rappelle que M. WISLER est déjà désigné en tant que représentant du Conseil municipal suppléant. S'il devait être élu, il sera procédé ensuite à l'élection pour la fonction de suppléant. Dans le cas contraire, M. WISLER reste suppléant et le point suivant de l'ordre du jour est supprimé.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** procède au vote à main levée.

**Par 19 oui et 1 abstention, M. WISLER est élu en tant que représentant du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.**

*Applaudissements.*

**M. le Président** passe la parole à M. WISLER.

**M. WISLER** remercie pour la confiance accordée en tant que représentant du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau. Il assure qu'il assurera les intérêts de la commune dans cette entité.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. ELECTION D'UN-E REPRESENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL SUPPLEANT-E AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU

**M. le Président** informe que ce représentant entrera en fonction de suite et jusqu'au 31 décembre 2025, suite à l'élection de M. WISLER au poste de titulaire.

Il indique que cette élection se déroule à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal ne demande le bulletin secret (art. 69 du règlement du Conseil municipal).

**M. CURTET** demande le vote à bulletin secret.

**M. le Président** sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom de groupe PDC, **M. CURTET** présente la candidature de M. OBERSON.

Au nom du groupe PLR, **M. BIRCHLER** présente la candidature de M. ZWAHLEN.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** désigne Mmes AZARM AZARPEY et LEITNER-RIAT comme scrutatrices et fait distribuer les bulletins.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutatrices transmettent le résultat au Président.

**M. le Président** déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés et 18 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9 (9 + 1, soit 10 ndlr). Il donne le détail des voix : 10 voix en faveur de M. ZWAHLEN, 8 voix en faveur de M. OBERSON.

**Par 10 voix, M. ZWAHLEN est élu en tant que représentant suppléant du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.**

*Applaudissements.*

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

**M. le Président** informe que les commissions Environnement et développement durable du 27 février 2023 et Aménagement du 28 février 2023 ont fait uniquement l'objet de procès-verbaux, disponibles sur CMNet.

### - Environnement et développement durable du 7 février 2023

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 7 février 2023.**

**M. le Président** passe ensuite au rapport suivant.

### - Juridique et naturalisations du 14 février 2023

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il passe la parole à Mme LAPAIRE.

**Mme LAPAIRE** indique qu'une correction doit être effectuée au niveau du préavis relatif à la rémunération des membres du Conseil municipal, en reformulant « participation au voyage annuel » en « participation au voyage du Conseil municipal », celui-ci n'ayant pas lieu chaque année.

**M. le Président** passe la parole à Mme BOUVIER.

**Mme BOUVIER** fait part d'une coquille à la 2<sup>e</sup> page du rapport, 4<sup>e</sup> ligne en partant de la fin : « Mme Lapaire répond que c'est possible et utilisé [...] », à corriger en « Mme Lapaire répond que c'est possible et utilisé [...] ».

Comme il n'y a plus d'autres remarques, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Juridique et naturalisations du 14 février 2023.**



#### Rémunération des membres du Conseil municipal

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission relatif à la rémunération des membres du Conseil municipal.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le statut quo de la rémunération des Conseillers municipaux, soit un forfait, ainsi que la participation au voyage du Conseil municipal, lèvent la main. »

**Par 16 oui, 2 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le statut quo de la rémunération des Conseillers municipaux, soit un forfait, ainsi que la participation au voyage du Conseil municipal.**

#### Membres du Conseil municipal suppléants

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission relatif aux membres du Conseil municipal suppléants.

Après lecture du préavis et faute de remarque contraire sur le mode de vote, **M. le Président** rappelle que ces décisions sont votées en bloc comme dans le préavis de la commission. Il soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les modalités suivantes pour les Conseillers municipaux suppléants :

- le nombre de Conseillers municipaux suppléants est de 1 Conseiller municipal suppléant pour un groupe constitué de 1 à 4 Conseillers municipaux et de 2 Conseillers municipaux suppléants pour tout groupe de plus de 4 Conseillers municipaux ;
- les Conseillers municipaux suppléants ont les mêmes droits et devoirs que les Conseillers municipaux titulaires mais ne peuvent ni être membre du bureau, ni être élu président de commission ou être nommé rapporteur de commission ;
- les Conseillers municipaux suppléants ont la même rémunération que les Conseillers municipaux titulaires, lèvent la main. »

**À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte les modalités suivantes pour les Conseillers municipaux suppléants :**

- le nombre de Conseillers municipaux suppléants est de 1 Conseiller municipal suppléant pour un groupe constitué de 1 à 4 Conseillers municipaux et de 2 Conseillers municipaux suppléants pour tout groupe de plus de 4 Conseillers municipaux ;
- les Conseillers municipaux suppléants ont les mêmes droits et devoirs que les Conseillers municipaux titulaires mais ne peuvent ni être membre du bureau, ni être élu président de commission ou être nommé rapporteur de commission ;
- les Conseillers municipaux suppléants ont la même rémunération que les Conseillers municipaux titulaires.

**M. le Président** passe au rapport suivant.

#### - Bâtiments et logement du 2 mars 2023

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 2 mars 2023.**

#### Projet sur le site de l'épicentre

**M. le Président** demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission relatif au projet sur le site de l'épicentre.



Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la première variante du projet sur le site de l'épicentre, en exploitant au mieux le sous-sol afin de créer de nouveaux locaux utiles aux associations, lèvent la main. »

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la première variante du projet sur le site de l'épicentre, en exploitant au mieux le sous-sol afin de créer de nouveaux locaux utiles aux associations.**

**M. le Président** indique que la décision de la commission relative aux dépassements 2023, préavisée favorablement par la commission, sera votée dans le cadre de la décision prise par la commission des Finances.

**M. le Président** passe au rapport suivant.

- **Sports du 6 mars 2023**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 6 mars 2023.**

**M. le Président** indique que les décisions de la commission relatives aux dépassements 2023, préavisées favorablement par la commission, seront votées sur la base du préavis de la commission des Finances.

**M. le Président** passe au rapport suivant.

- **Finances du 13 mars 2023**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 13 mars 2023.**

**Dépassements 2023**

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission relatif aux dépassements 2023.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les dépassements 2023 pour un montant total de 266'000 F, sous réserve de la validation par la commission Routes des dépassements relevant de sa compétence, lèvent la main. »

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte les dépassements 2023 pour un montant total de 266'000 F, sous réserve de la validation par la commission Routes des dépassements relevant de sa compétence.**

**Réserve conjoncturelle**

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission relatif à la réserve conjoncturelle.



Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'affectation partielle du résultat 2022 à la réserve conjoncturelle avec dotation au maximum, lèvent la main. »

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'affectation partielle du résultat 2022 à la réserve conjoncturelle avec dotation au maximum.**

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 15 février 2023

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission relatif à la décision de l'Association des communes genevoises du 15 février 2023.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer le droit d'opposition sur la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre, lèvent la main. »

**Par 18 non et 1 abstention, le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition sur la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.**

**M. le Président** passe au rapport suivant.

- Sociale du 20 mars 2023

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

**Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 20 mars 2023.**

Collaboration avec la Fédération genevoise de coopération

**M. le Président** demande à M. GINDRAUX de lire le préavis de la commission relatif à la Fédération genevoise de coopération.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la collaboration avec la Fédération genevoise de coopération pour 2023, à hauteur de 80'000 F, lèvent la main. »

**Par 17 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la collaboration avec la Fédération genevoise de coopération pour 2023, à hauteur de 80'000 F.**

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE DELIBERATION

Il n'y a pas de projet de délibération.

8. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.



## 9. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

## 10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

### Panneau d'affichage libre en haut du chemin des Rayes

**Mme AZARM AZARPEY** demande si le panneau d'affichage, situé en haut du chemin des Rayes, peut être ôté, car il n'est pas du tout esthétique et personne ne s'y arrête.

**Mme GAUTIER** relève qu'il est important pour les associations de pouvoir afficher gratuitement des informations. Toutefois, elle suggère que la voirie entretienne ce panneau.

**M. GOEHRING** prend note de cette demande et rappelle que ce panneau est le seul espace d'affichage libre de la commune.

### Boîte à livres du chemin du Pré-de-la-Croix

**Mme DI ROMANO** revient sur la boîte à livres installée par l'association des habitants du Pré-de-la-Croix (association qui semble ne plus exister) et indique qu'elle est très dégradée et demande s'il est possible d'améliorer la situation.

**M. THORENS** répond qu'il est prévu que le département technique prenne contact avec cette association, afin de leur proposer de remplacer leur boîte à livres par le modèle fabriqué par la commune.

### Parc à chiens du Pré-de-la-Croix

**Mme DI ROMANO** estime que la présence de ce parc est source d'avis opposés en fonction des personnes, propriétaires ou non d'un chien. Elle regrette que le Conseil municipal n'ait pas été consulté au sujet de l'emplacement, car, selon elle, d'autres lieux sont plus adéquats.

**Mme LAPAIRE** rappelle qu'il s'agit d'un essai et qu'un bilan sera fait au mois de juin prochain. Elle précise que ces parcs répondent à une demande de la part des propriétaires de chien. Elle propose à Mme DI ROMANO de transmettre ses suggestions au département technique.

### Chemin du Pré-d'Orsat : places de parking pour la pharmacie

**Mme BOUVIER** demande quand les places de parking, localisées devant les immeubles 8-10 du chemin du Pré-d'Orsat, pourront être destinées uniquement aux clients des commerces et principalement à ceux de la pharmacie, car elles sont toujours occupées.

**Mme LAPAIRE** indique qu'il est nécessaire d'obtenir un arrêté du canton et qu'une demande a été effectuée.

### Bois-Galland

**M. BIRCHLER** relève avec satisfaction que le lampadaire a été supprimé. Il demande si la parcelle attenante va aussi être défrichée, car la barrière qui l'entourait a été enlevée.

**M. GOEHRING** prend note de cette remarque et fera prochainement un retour.



Qualité des services de bus sur la commune

**M. ZWAHLEN** regrette que les horaires des bus G et E soient quasi identiques lors de leur arrivée à Vézenaz. Il souhaiterait qu'il y ait plusieurs minutes de battement entre les différents bus qui desservent Vézenaz.

**M. GOEHRING** entend la demande, mais rappelle que les provenances de ces deux lignes sont différentes, le bus E venant d'Hermance et le bus G de la douane d'Anières/Veigy.

Véhicules des agents de la Police municipale

**M. ZWAHLEN** souhaiterait que les agents de la Police municipale soient incités à utiliser plus fréquemment leurs vélos au lieu du 4x4.

Massif rose et son affiche permanente à la sortie de Collonge

**M. KAELIN** rappelle qu'il a fait de nombreuses interventions à ce sujet afin que son objectif louable, qui est de sensibiliser la population au cancer du sein, soit réellement efficace et s'inscrive dans la campagne cantonale et nationale de lutte contre le cancer du sein « octobre rose ». Malgré l'engagement du Conseil administratif, cette situation n'a pas évolué.

**M. GOEHRING** confirme que le Conseil administratif rappellera au service de la voirie d'adapter la temporalité de cette action, afin que celle-ci ne perde pas son importance.

Containers pour les déchets organiques au chemin du Pré-de-la Croix

**M. WISLER** indique que le lieu de dépose des containers des déchets organiques aux 17-23 du chemin du chemin du Pré-de-la-Croix, n'est pas adapté. Il faut mettre les containers sur la pelouse, ce qui nécessite de les soulever et cela détériore le terrain, surtout en cas de pluie. Il demande si un aménagement plus adapté peut être effectué.

**Mme LAPAIRE** répond qu'elle va demander au département technique d'étudier des alternatives.

Dangerosité du chemin du Vieux-Vézenaz

**M. WISLER** a reçu plusieurs plaintes de piétons qui craignent pour leur sécurité.

**M. GOEHRING** rappelle la volonté de mettre ce chemin en sens unique, afin de le rendre plus sécuritaire. Suite à un recours auprès du tribunal, toutes les études doivent être reprises depuis le début.

**M. le Président** cède la présidence au vice-Président, afin de prendre la parole.

Place des immeubles du 95-105 route d'Hermance

**M. SUTTER** demande si une arborisation est prévue pour cette place, dont les travaux avancent et qui semblent privilégier la minéralité.

**M. THORENS** indique qu'il est effectivement prévu des plantes et des arbres.

**M. SUTTER** reprend la présidence.

Parcelle N°7844, « piste d'atterrissage »

Comme chaque année, **M. CURTET** demande des nouvelles au sujet de la mise en conformité de cette parcelle.

**Mme LAPAIRE** le prie de reposer cette question d'ici deux mois.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.



## 11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Président** demande si un membre du Conseil municipal a une communication à faire.

### Déplacement de l'arrêt de bus à la Capite

**Mme GAUTIER** remercie beaucoup M. Goehring d'avoir fait poser des bacs à fleurs, un banc et une poubelle devant ce nouvel arrêt.

Cependant, elle déplore les mégots qui jonchent le trottoir et, malgré le fait qu'il s'agisse d'un trottoir entretenu par le canton, elle demande si le service de la voirie pouvait entretenir ce site.

**M. GOEHRING** en discutera avec le service de la voirie.

### Magazine l'Echo

**Mme GAUTIER** regrette vivement que dans la dernière édition de l'Echo l'événement du Marché de Noël, subventionné par la commune, n'ait pas donné lieu, ni à une mention, ni à des photos.

**M. THORENS** regrette cet oubli. Il reconnaît qu'il manque parfois certaines informations en lien avec des manifestations et indique que le Conseil administratif sera attentif à ces éléments dans les prochaines éditions.

### Marché des artisans et du terroir le 17 juin 2023

**Mme GAUTIER** annonce la prochaine édition qui aura lieu au chemin du Vieux-Vésenaz, le 17 juin.

### Votations du 12 mars 2023

**M. BIRCHLER**, Président du bureau de vote, indique qu'il y a eu une bonne affluence, ainsi qu'une inspection de la commission électorale. Il rapporte également que ce scrutin s'est déroulé sans encombre.

### La Pallanterie - bac à fleurs renversé

**M. BIRCHLER** signale qu'un bac à fleurs est renversé depuis un certain temps sur le trottoir à la hauteur du Mc Donald's.

### Fête du printemps du Point d'interro - 22 avril 2023

**M. OBERSON** annonce qu'une fête du printemps est organisée par le Point d'Interro le 22 avril, à partir de 10 heures, aura lieu à la salle communale. Un marché sera organisé et des jeunes présenteront des produits locaux, tout le monde y est le bienvenu.

### Démission de M. KAELIN au 31 mars 2023

C'est avec émotion que **M. KAELIN** s'exprime à l'occasion de sa dernière séance du Conseil municipal.

Malgré avoir habité durant 35 ans la commune, M. KAELIN y était peu présent en raison de son occupation professionnelle. Ainsi, il ne se rendait pas compte de ce qui s'y passait.

A l'approche de sa retraite, il y a 12 ans, il lui a été proposé de participer aux élections municipales. A sa surprise, il a été élu et est ainsi devenu, dès le début de son mandat, doyen de l'assemblée. C'est ainsi, en tant que doyen d'âge, qu'il a présidé sa première séance du Conseil municipal.

Il relève le plaisir qu'il a eu de travailler avec tous les membres du Conseil municipal qui se sont succédés au fil des législatures. Il rappelle que de nombreuses personnes dans la commune ne votent pas ou ne s'expriment pas politiquement. Néanmoins, ces personnes ont des besoins et il pense que

d'être attentif aux nécessiteux tout en ménageant l'intérêt global est la tâche la plus utile dans la fonction d'élu.

Il rappelle avoir occupé la place très honorifique de rapporteur de la commission de recours de la taxe professionnelle, taxe qui vient d'ailleurs d'être annulée ce jour par le Grand Conseil lors de sa séance. Il pense que c'est une bonne raison pour lui de quitter le Conseil municipal aujourd'hui.

Il remercie notamment les membres du Conseil administratif et les membres de l'administration communale pour la qualité de leur travail. Il salue les membres du Conseil municipal, avec lesquels il a pris beaucoup de plaisir à collaborer au fil des ans.

*Applaudissements.*

**M. le Président** passe la parole à M. GIANNASI.

Au nom du groupe PDC, **M. GIANNASI** rend un hommage à M. KAELIN.

« Cher André,

*Tu as été contacté à l'époque par Mme Christine Maitre, alors Conseillère administrative, pour rejoindre le Conseil municipal. En 2011, la commune ne comptait alors que 7'600 habitants.*

*Après une brillante élection, tu démarres comme Conseiller municipal le 1<sup>er</sup> juin 2011 pour une durée de 12 ans. A cette époque, le vice-Président du Conseil municipal n'était autre que M. Philippe Thorens. Dès le début, André tu as été le doyen du Conseil municipal. Je cite le procès-verbal du Conseil municipal de la séance d'installation de 2011 : « C'est avec beaucoup de tristesse que M. KAELIN a appris qu'il devait être le Président de cette première séance car cela signifie que tout le monde est plus jeune que lui ! ».*

*Doyen tu l'es resté jusqu'à ta sortie du Conseil municipal, tu nous as presque tous fait prêter serment dans cette salle, mais surtout tu as cassé les 12 marmites de l'Escalade... Pour un Gruyérien, c'est un bel effort d'intégration !*

*Très engagé dans la cause du PDC (Le Centre) et ayant fait tiennes les valeurs du parti. Tu es très au courant de la politique communale, cantonale, fédérale ou même mondiale. Le carnotzet de la mairie c'est souvent transformé en bureau d'analyse politique.*

*Fin tacticien, face à la majorité absolue des « bancs d'en face », mais avec beaucoup de finesse, et un sens politique aigu sans doute hérité d'une tradition familiale toujours démocrate chrétienne. Tu as été membre de trois commissions clés du Conseil municipal : les finances, le social et l'environnement et le développement durable.*

*Depuis le début à la commission des Finances, tu as toujours eu une excellente analyse des finances communales ; fervent partisan de la redistribution aux communiens par des prestations dans les domaines importants dont le social. Toujours attentif et un peu sarcastique sur le manque de trésorerie, qui comme Godot a toujours été annoncé, mais jamais avéré. Tu as présidé la commission ad hoc Covid-19 pour nous aider à traverser une période très difficile et soutenir au mieux les acteurs économiques de notre commune.*

*Comme membre de la commission Sociale, tu étais très écouté par toutes et tous du fait de ton expérience de médecin, mais aussi ton implication personnelle dans l'aide internationale. Tu étais la personne de référence lors de l'attribution des enveloppes de l'aide internationale. Notre docteur est bienveillant, très gentil, brillant, mais ne se laisse pas faire.*

*Nous sommes très tristes, cher André, de voir un pilier du Conseil municipal nous quitter. Nous souhaitons te remercier sincèrement pour ton engagement sans faille pour la commune et pour le PDC, tu as amplement mérité ta « retraite » municipale. Bon vent pour la suite et nous nous réjouissons de continuer à te côtoyer. »*

*Applaudissements.*

Au nom du groupe PDC, **M. CURTET** remet à M. KAELIN un cadeau.

*Applaudissements.*

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** passe la parole à Mme le Maire.

### Soirée d'accueil des nouveaux habitants - 5 avril 2023

**Mme le Maire** rappelle que la soirée d'accueil des nouveaux habitants se tiendra le 5 avril 2023, à 19h30, à la salle communale.

### Initiative concernant le Plan directeur communal

**Mme le Maire** rapporte que la commune est en attente de nouvelles de la Chancellerie cantonale quant à l'aboutissement de l'initiative communale concernant le Plan directeur communal. Renseignements pris, la procédure suit son cours.

### Démocratie 3D

**Mme le Maire** informe que quatre séances se tiendront prochainement dans le cadre du projet Démocratie 3D et invite les membres de la commission Scolaire intéressés à y participer en s'annonçant auprès de l'administration communale. Ces sessions donneront l'occasion aux élèves de 8P scolarisés dans les écoles de la commune de débattre cette année sur le sujet du développement durable.

### Cartes journalières « Commune »

**Mme le Maire** remémore que les CFF ont annoncé la fin des cartes journalières « Commune » pour le 30 janvier 2024. Pour le plus grand regret de la grande majorité des communes suisses, un nouveau système alternatif est proposé par les CFF avec la création de cartes journalières dégriffées communes. L'administration communale fera parvenir un mail contenant toutes les informations au sujet de ces cartes.

Mme le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

### Pétition pour l'éclairage du skatepark

**M. GOEHRING** annonce que, pour donner suite à la pétition, un éclairage muni d'un bouton poussoir d'allumage sur demande, pendant les heures d'ouverture, a été installé sur le site du skatepark. Un courrier a été adressé aux pétitionnaires.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à M. THORENS.

### Fête de fin de chantier du 95-105 route d'Hermance - 25 mai 2023

**M. THORENS** annonce qu'une fête de fin de chantier des immeubles du 95-105 de la route d'Hermance est prévue le 25 mai 2023, à 18h00. Plus d'informations seront transmises dès que possible.

### Festival LàC Livre à Collonge

**M. THORENS** indique qu'il n'y aura pas d'édition du Festival Livre à Collonge à la Ferme de Saint-Maurice cette année, mais seulement une remise des prix sur invitation, laquelle est prévue le 6 juin 2023, au Collonge Café. La prochaine édition publique du Festival sera donc organisée en juin 2024.



Prochains concerts à l'épicentre

**M. THORENS** fait part de l'agenda des prochains concerts à l'épicentre : Hugh Coltman le 1<sup>er</sup> avril 2023, La Chica le 29 avril 2023 et The Two le 7 mai 2023.

M. THORENS n'ayant plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

*Départ de M. AMBROSETTI.*

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Sept dossiers de naturalisation sont traités.

**M. le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Collonge, le 28 mars 2023.